



Location place de parking

Par ambers23

Bonjour,

Je vais louer un logement qui est sous la loi pinel. J'ai remarqué que le propriétaire voulait me louer la place de parking en dehors du prix du loyer mais que j'étais obligée de le louer. Je n'ai pas le choix puisqu'il est noté sur l'annonce de l'agence "place de parking à 51? non compris dans le prix du loyer et place obligatoire et indivisible du logement.

Cependant je trouve ça limite de m'y obliger et je ne suis pas sûre qu'il ait le droit, surtout que c'est pour gagner vis à vis de la loi pinel car il ne peut pas augmenter plus son loyer.

Je voulais donc savoir si j'étais obligée de louer la place de parking.

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non vous n'êtes pas obligée.

Mais le bailleur peut aussi refuser votre dossier.

Demandez lui plutôt l'autorisation de sous-louer cette place, si vous n'en avez pas l'utilité.